

Règlement de la 3^{ème} Édition du Défi After Work 2024

Par l'acceptation de ce règlement, le participant à ce Défi :

- reconnaît avoir pris connaissance du règlement général de l'événement et en accepte l'intégralité des articles suivants.
- réalise l'engagement qu'il prend en participant à ces épreuves
- reconnaît être apte à fournir des efforts physiques sur une distance maximum d'environ 2km en relais.
- s'engage à participer à cette aventure dans un esprit sportif d'entraide et de respect, tout en faisant son maximum pour coopérer avec l'organisation de l'événement.

ARTICLE 1 : Organisateurs.

Week&sport, Agence Roannaise d'événementiels sportifs, vous présente la 3^{ème} Édition de ce Défi inter-entreprises, qui se déroulera le **jeudi 04 Avril 2024, au Complexe Sportif DREAM TEAM 42** à Riorges. Cet événement convivial inter-entreprises, vise à rassembler une large communauté d'entreprises et leurs collaborateurs autour d'une pratique sportive innovante et ludique.

ARTICLE 2 : Age requis.

Chaque participant(e) doit être majeur(e) le jour de l'événement et ainsi être né(e) avant le 30 mars 2006.

ARTICLE 3 : Inscription par équipe de 4 mixtes obligatoire

Elle doit être formée de 4 personnes mixtes (*au moins 1 homme ou 1 femme dans chaque équipe*). Le nombre d'équipes est **limité à 24**. Le nombre maximum d'équipes est susceptible d'être modifié à tout moment par les organisateurs.

Inscription uniquement en ligne sur weekandsport.com du 1er février au 29 mars 2024 dans la limite du nombre d'inscrits maximum prévus par les organisateurs (*aucune inscription ne pourra se faire sur place*) :

-Certificat médical ou licence sportive conseillé mais non obligatoire :

*A défaut de présenter l'un de ces 2 justificatifs, chaque participant devra néanmoins justifier son aptitude à la pratique sportive en produisant une **décharge de responsabilité**. (téléchargeable sur le site internet rubrique Défi After Work)*

L'Agence Week&sport se donne le droit d'annuler cette course en cas de nombre insuffisant de participants **au plus tard le 22 mars 2024**. Dans ce cas, toute inscription sera remboursée.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, d'annuler ou de reporter l'événement en cas de force majeure, de survenance d'un événement susceptible de nuire à la sécurité des coureurs ou d'intempéries.

ARTICLE 4 : Tarifs et Facturation

Le coût de l'inscription par équipe est fixé à **156,67 € HT/ 188 € TTC** (*frais de gestion d'inscription en ligne inclus*). Ce coût comprend un cadeau pour chaque participant et la participation au défi.

Un repas vous sera proposé à la suite de l'événement, deux tarifs sont disponibles :

-Planche apéritive, comprenant une planche charcuterie/fromage et deux boissons par personne, au tarif de **41,67 € HT/ 50 € TTC** (*frais de gestion d'inscription en ligne*).

-Repas, comprenant un apéritif, une pizza au choix par participant, un dessert et 2 boissons aux choix par personne, au tarif de **85 € HT/ 102€ TTC** (*de frais de gestion d'inscription en ligne*).

Pour les entreprises souhaitant prendre plus de formules repas que de nombre d'équipe(s) inscrite(s), il est possible de choisir ces options lors de l'inscription en ligne ou sur devis.

Pour les entreprises, un devis peut vous être proposé en amont.

Vous pouvez vous inscrire sur la plateforme sans effectuer le règlement.

Dès l'évènement passé, une facture vous sera ensuite délivrée après réception du règlement, les frais de gestion seront tout de même appliqués.

ARTICLE 5 : Retraits des dossards.

Les dossards par équipe sont à retirer sur place, **le jeudi 04 Avril dès 18h et jusqu'à 18h45**. Afin de retirer les dossards, vous devrez obligatoirement présenter :

- Vos 4 pièces d'identités (ou des copies), de chaque membre de votre équipe
- Vos certificats médicaux, vos copies de licences sportives ou vos décharges de responsabilités

Les échanges et reventes de dossard sont interdits.

ARTICLE 6 : Ethique.

Les organisateurs se donnent le droit de refuser tout participant :

- n'entrant pas dans les critères moraux* du défi,
- risquant de mettre en danger sa personne (consommation d'alcool, drogues, etc...) ou tout autre participant.

**Critères moraux : L'état d'esprit du « Défi After Work » est de se dépasser afin de venir à bout des épreuves, dans le respect et la convivialité.*

Amitié et fraternité sont de rigueur sur l'ensemble des épreuves du Défi.

Les participants doivent obligatoirement porter assistance à tout participant si nécessité. Tout participant qui abandonne doit le signaler à l'organisation. (commissaires ou bénévoles)

ARTICLE 7 : Classement et publication des résultats.

Le classement de la course sera visible sur place, après la course et disponible sur le site : **www.weekandsport.com** dans les jours suivants.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ce site en cas de motif légitime.

ARTICLE 8 : Récompenses

Tous les participants se verront remettre un cadeau lors du retrait des dossards. Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Pour être classée, chaque équipe devra avoir effectué les différentes épreuves.
Remise des récompenses vers 22h30.
Récompenses aux 3 premières équipes et à l'équipe la plus combative.

ARTICLE 9 : Le Défi : conditions et programme

Le Défi After Work est un enchaînement d'épreuves associant **différentes activités ludiques et sportives accessibles à tous** sur le thème cette année des Jeux Olympiques.

Pour le bon déroulement et la fluidité de ce Défi, les équipes seront réparties sur les différentes épreuves de manière aléatoire.

Le programme prévisionnel

Dès 18h : Accueil des Équipes et retrait des dossards
19h : Début du Défi répartition des équipes sur les épreuves
21h30 : Fin des Épreuves / Vestiaires et Douches
Suivi d'un repas dinatoire
22h30 : Remise des récompenses

ARTICLE 10 : Respect de l'environnement.

Il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le site. Les zones de ravitaillement sont pourvues de poubelles prévues à cet effet. Elles doivent être impérativement utilisées par les participants. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

ARTICLE 11 : Repas

A la fin des activités la restauration des participants commencera, il ne sera pas possible sur place de réserver des repas supplémentaires.

ARTICLE 12 : Tenue vestimentaire

Il est vivement conseillé aux participants **de porter une tenue sportive adéquate**. Aucune plainte ne sera prise en compte en cas de dégradation du matériel personnel. La tenue vestimentaire doit être adaptée aux conditions météorologiques.
Le port de bijoux est vivement déconseillé. (bagues, colliers, boucles d'oreille,...) et est susceptible de générer des blessures graves.
Le port de déguisement est fortement conseillé mais ne doit pas entraver l'avancement des participants sur le parcours, notamment pour le relais biathlon (course à pied + tir à l'arc), ni présenter un risque quelconque de blessure pour l'ensemble des participants.

ARTICLE 13 : Vestiaires / douches.

Vous aurez la possibilité de laisser votre sac dans les vestiaires du complexe sportif Dream Team. Des douches seront à votre disposition.

ARTICLE 14 : Couverture photos et audiovisuelles.

Du fait de son engagement, chaque participant déclare avoir pris connaissance et accepte les dispositions légales et réglementaires relatives au droit de reproduction publique par l'image de l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

ARTICLE 15 : Parkings.

Un parking est à votre disposition au Complexe sportif Dream Team 42.

ARTICLE 16 : Assurance / Responsabilités.

Concernant la responsabilité civile, l'Agence Week&sport organisatrice est couverte par **une police d'assurance professionnelle N°7369672 D chez MAIF PRO.**

Les participants sont tenus d'avoir une police d'assurance Responsabilité Civile garantissant leur responsabilité tant vis-à-vis des tiers, que vis-à-vis des installations fournies par l'organisation pour tout dommage où leur responsabilité se trouverait recherchée ou engagée.

Conformément au règlement général, tout participant déclare renoncer à tout recours de lui-même ou de ses assureurs, contre l'organisateur, les prestataires et les partenaires de l'organisateur et leurs assureurs pour tout dommage direct ou indirect que ces derniers pourraient occasionner à lui ou à ses biens, ainsi qu'à ses préposés.

Par ailleurs, les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols et/ou accidents éventuels, aussi bien corporels que matériels (véhicule par exemple).